

FORMATION INITIALE INFIRMIÈRE

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'État d'infirmier (DEI)

LE MÉTIER¹

L'infirmier ou l'infirmière (IDE) « donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu. L'IDE participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement.

LES OBJECTIFS

Selon le référentiel d'activités du diplôme d'État d'infirmier, les objectifs du métier sont :

- Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ;
- Concevoir et définir des projets de soins personnalisés ;
- Planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ;
- Mettre en œuvre des traitements ;
- Dispenser des soins de nature préventive, curative, palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé ;
- Contribuer à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soin en lien avec le projet de vie ;
- Intervenir dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle dans des structures et à domicile de manière autonome et en collaboration.

LES 10 COMPÉTENCES INFIRMIÈRES REQUISES POUR LE DEI

- **Compétence 1** : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier
- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostiques et thérapeutiques
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- **Compétence 7** : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
- **Compétence 8** : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner des interventions soignantes
- **Compétence 10** : Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Pré-requis

Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

Modalités d'accès à la formation

1. Pour les bacheliers / futurs bacheliers / équivalence de ce diplôme :
Inscription sur la plateforme Parcoursup (Les inscriptions sur Parcoursup ouvrent en janvier avec des réponses d'admission de juin à septembre)
2. Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription : admission sur épreuve (entretien et écrit)

Obligations réglementaires vaccinales

- Hépatite B (schéma sur 6 mois)
- DTP (Diphtérie-Tétanos-Polio)
- Test tuberculique

Participants

60 étudiants par session

¹ Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'État d'infirmier (DEI)

ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE

Les enseignements théoriques s'appuient sur des unités d'enseignement programmées sur 3 ans telles que :

- Sciences humaines : psychologie, anthropologie, législation, éthique...
- Sciences biologiques : étude des systèmes du corps humain (système cardio-vasculaire, système digestif...), pharmacologie...
- Sciences infirmières, fondements : histoire de la profession, théories de soins, valeurs soignantes, organisation des soins, interprofessionnalité...
- Sciences infirmières, interventions : soins de confort et de bien-être, soins relationnels, soins éducatifs et préventifs, soins techniques....
- Posture professionnelle, intégration : étude de situations cliniques et de projet de soins, analyse de la qualité des soins...
- Unités transversales : anglais et techniques d'intervention et de communication (TIC)

ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE

Au cours de la formation, 4 types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de familles de situations », c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :

- Soins de courte durée : médecine, chirurgie, obstétrique, réanimation...
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, cabinet IDE libéral, milieu scolaire...)

La durée des stages selon le niveau de formation :

- 1^{ère} année : 1 stage de 5 semaines et 1 stage de 10 semaines
- 2^{ème} année : 2 stages de 10 semaines
- 3^{ème} année : 1 stage de 10 semaines et 1 stage de 15 semaines

CERTIFICATION



L'obtention du diplôme nécessite l'acquisition de 60 ECTS (European Credits Transfer System) par année de formation soit un total de **180 ECTS**.

Ces ECTS s'obtiennent par l'acquisition de **10 compétences** par l'intermédiaire des apports théoriques et des stages :

- Évaluation de l'ensemble des éléments de chaque compétence en stage
- Validation des unités d'enseignement en relation avec chaque compétence
- Évaluation des actes, activités et techniques de soins en stage ou en institut

L'obtention du diplôme d'État infirmier correspond à **un grade licence** (Bac +3).

[Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](http://legifrance.gouv.fr)

Calendrier

Rentrée le 4/09/2023

Coût de la formation

7200 euros

Intervenants

Cadres de santé formateurs
Professionnels de santé (médecin, IDE, psychologue, diététicienne, professeur en biologie...)

Organisation de la formation

La durée de la formation est de 3 années, soit 6 semestres de 20 semaines chacun :

- Formation théorique : 2100 h
- Formation clinique : 2100 h
- Travail personnel estimé à 300 h / an

Durée

35 heures par semaine

Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travaux de groupe
- Travail personnel guidé
- Ateliers de simulation en santé
- Visioconférences
- Retours d'expérience
- Analyse de la pratique professionnelle

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Il existe ensuite différentes possibilités d'évolution :

- Diplômes universitaires (DU) permettant de développer des compétences dans un domaine spécifique (hygiène, plaies et cicatrisation, stomathérapie...)
- Spécialités telles que :
 - Infirmier(e) puéricultrice - Durée de formation : 1 an
 - Infirmier(e) de bloc opératoire diplômé(e) d'État (IBODE) - Durée de formation : 18 mois
 - Infirmier(e) anesthésiste diplômé(e) d'État (IADE) après 2 années d'exercice professionnel - Durée de formation : 2 ans / grade master
 - Infirmier(e) de pratiques avancées (IPA) – Durée de formation : 2 ans / grade master après 2 années d'exercice professionnel
 - Cadre de santé après 3 années d'exercice professionnel – Durée de formation : 10 mois / partenariat avec des universités pour un grade master
- Masters puis Doctorats divers en sciences humaines (sciences de l'éducation, éthique, sciences infirmières, santé publique...)
- Possibilité d'admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme selon l'Arrêté du 24 mars 2017

[Arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Lieu

IFSI-IFAS de Vierzon
Place du tacot
18 100 Vierzon

Contact



02.48.52.90.50



ifsvierzon@ch-vierzon.fr

Référente handicap

Isabelle LECOCCQ



02.48.52.90.54



referenthandicap-ifsi@ch-vierzon.fr